Envoyé en préfecture le 25/01/2022
Reçu en préfecture le 25/01/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220119-DEL2022_1-DE

Délibération n°2022-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT**

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

L'an 2022 et le dix-neuf Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

Présents : Desclaux Rémi - Duplantier Isabelle - Lafontan Eric - Maillot Stéphane - Rigou Fabrice - Tardy Véronique
Excusés: Dupouy Thierry - Lacaze Frédéric - Lafontan Sébastien - Lalanne Elodie - Sansous Vincent
Mme Tardy Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 janvier 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-1

Objet : Instauration d'une redevance annuelle pour occupation de la toiture de la salle communale de Garlède-Mondebat supportée par le budget annexe au profit du budget général

Le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture de la salle communale en 2011.
Monsieur le Maire rappelle que la production et la vente d'électricité constituant un service public industriel et commercial, un budget annexe assujetti à la TVA spécifique a été créé.

Il précise que si la commune avait mis à disposition la toiture de la salle communale auprès d'une société extérieure, cette dernière aurait été redevable d'une redevance d'occupation.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de fixer une redevance annuelle que le budget annexe devra verser au budget général et ce à partir du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'instaurer une redevance pour occupation de la toiture de la salle communale de Garlède-Mondebat supportée par le budget annexe au profit du budget général à partir du 1er janvier 2021 ;

FIXE Cette redevance annuelle à 6063.00. €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

A Garlède-Mondebat,
Le 21.01.2022
Le Maire
Eric LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)